



17/07/2024

Les Écoles européennes : où en sommes-nous, où allons-nous, que voulons-nous ?

Les Écoles européennes ont rempli depuis longtemps et avec succès leurs missions, grâce au professionnalisme du corps enseignant et avec la confiance des parents. Elles ont permis à des milliers d'enfant d'être éduqués et de s'épanouir dans leur vie adulte dans un esprit véritablement européen particulièrement opportun à l'heure du retour des dérives nationalistes et des replis sur soi.

Victimes de leur succès, les Écoles européennes appelées "[type 1](#)" sont cependant en difficulté pour accueillir davantage d'élèves et l'attribution de places proches des lieux de résidence des parents est de plus en plus malaisée, contraignant nombre d'élèves à des déplacements trop longs en bus.

Dès lors, les parents doivent trop souvent se rabattre sur les établissements d'enseignement nationaux, d'un niveau variable, de confessions diverses, avec parfois des listes d'attente aléatoires, dont l'environnement ne correspond pas nécessairement aux attentes parentales, ou encore aux plans de vie des élèves.

Pour tenter de contenir cette dérive, et faire droit aux aspirations des parents d'une scolarisation au sein des Écoles européennes, la décision a été prise en accord avec les autorités belges, d'autoriser l'ouverture d'une cinquième école localisée à Neder-Over-Heembeek...

Pour mémoire, le nombre d'enfants actuellement scolarisés dans les Écoles européennes est de 14 607, et il grimpera à 16 200 dans 5 à 6 ans pour une capacité actuelle des Écoles européennes de 13 530.

Cette localisation, outre qu'elle n'est pas optimale eu égard aux lieux de résidence de la plupart des parents, suscite déjà un certain nombre d'interrogations, comme :

- de savoir s'il est prévu d'y transférer certaines sections des Écoles déjà en fonctionnement ?
- au prix de long trajets en bus ?

Au demeurant, il y a fort à parier que la capacité d'accueil de cette nouvelle École ne pourra satisfaire longtemps l'augmentation des besoins...

Alors pourquoi ne pas, dès à présent, permettre la scolarisation dans les Écoles dites de "[type 2](#)" plus proches du domicile des parents. Ces Écoles bénéficient d'une capacité d'accueil bien supérieure et disposent de places disponibles pour les fratries. Elles sont connues pour leurs qualités pédagogiques, et sont localisées à proximité du domicile de nombre de collègues. Citons par exemple l'École européenne de l'Argenteuil type 2 et l'École de Mol même si elle est de type 1 (cette dernière a d'ailleurs mis en place des facilités de transport très favorables).

Cette facilité, permettrait d'éviter l'engorgement des Écoles européennes dites de "type I", bénéficiant actuellement d'une prise en charge quasi-totale par l'Institution. En contrepartie, l'allocation scolaire

très limitée, servie aux parents scolarisant leurs enfants dans les Écoles de "type 2", pourrait être substantiellement relevée ou complétée pour permettre de couvrir une partie substantielle des honoraires de ces dernières Écoles.

Un autre sujet de préoccupation, en rapport avec le précédent, nous paraît devoir être évoqué: nombreux sont en effet les parents qui se plaignent d'une certaine baisse de qualité ou de niveau dans l'enseignement de certaines sections et dans certaines Écoles. Le programme n'est pas toujours traité dans son entièreté, la qualité de l'enseignement n'est pas toujours au rendez-vous, et ces lacunes n'épargnent aucune section, dans aucune École. La surpopulation scolaire aggrave ces problèmes, favorisant l'apparition d'espèces de campus incontrôlés, propices aux actes de vandalisme et parfois de harcèlement.

Cette situation et ces doléances nous confortent dans l'idée qu'une répartition plus juste et harmonieuse des enfants au sein des Écoles européennes, qu'elles soient de type 1 ou de type 2 constituerait une excellente, sinon la seule solution à court ou moyen terme. Elle permettrait de raccourcir les temps de trajet, de bénéficier d'un nombre plus limité d'enfants par classe, d'assurer un environnement périscolaire plus sécurisant pour les enfants, leurs parents, et les personnels enseignant comme administratif.

Actuellement, la Commission abonde en général les 2/3 du budget des Écoles européennes, sans qu'elle ait beaucoup à dire sur le niveau et contenu des cours données et sur les conditions du bien-être des enfants.

Il est important que notre Administration entame une discussion rapide et conséquente avec le "Board des Ecoles européennes" afin de proposer des solutions aux difficultés précédemment décrites, qui passent naturellement par une revalorisation conséquente des allocations pour la fréquentation des Écoles de type 2.

Pour le bien-être de tous, et quel que soit l'angle adopté, il est important de réduire le clivage entre établissements de type 1 ou de type 2.

La FFPE, dans un souci de pragmatisme, ne propose pas de changements structurels lourds ou bureaucratiques, mais un simple soutien financier plus conséquent aux parents désireux de scolariser leurs enfants dans des Écoles de type 2, plus proche de chez eux, permettrait un rééquilibrage rassurant pour les enfants, sécurisant pour les parents, et valorisant pour un corps enseignant qui, bien souvent, donne le meilleur de lui-même dans des conditions à bien des égards difficiles.

L'avenir de nos enfants n'est pas seulement le leur. Il est également le nôtre, et pour une part, celui du projet européen, dont ils sont les témoins, et pourquoi pas les acteurs de demain. Nous avons besoin d'eux, aidons-les....

Comme dans tant d'autres domaines, **la FFPE est prête à contribuer aux solutions.**

La Fédération Vous ne serez jamais seul(e) !
Le syndicat expérimenté et indépendant

PS :

Écoles européennes type I : [Ecoles européennes traditionnelles \(europa.eu\)](http://europa.eu)

Écoles européennes type II : [Ecoles européennes agréées \(europa.eu\)](http://europa.eu)